



REGLEMENT MARCHÉ DE NOËL - 2026 -

Ce dossier est à remplir, et envoyer par voie postale dans sa totalité avec le règlement du ou des marchés

Sans la réception de **ce dossier complet par voie postale, votre inscription n'est pas étudié**
Merci !!

L'association Les Féeries de Noël d'Aniane organise les Marchés de Noël suivant

ARTICLE 1 - DATES ET HORAIRES D'OUVERTURE

Les marchés de Noël se tiennent les :

- Dimanche 06 Décembre 2026* de 10H30 à 19h
- Dimanche 13 Décembre 2026* de 10H30 à 19h
- Dimanche 20 Décembre 2026* de 10H30 à 19h
- Lundi 28 Décembre 2026* de 10H30 à 19h

***SOUS RÉSERVE**

Chaque exposant s'engage et doit respecter les plages horaires. Chaque exposant s'engage à être présent pendant toute la durée du Marché de Noël. Aucun départ ne sera admis avant l'heure de fermeture.

Même si le public est encore présent après 19H, merci de respecter les horaires et de remballer votre étal. La sécurisation du périmètre sera ouverte et nous n'assurons plus votre sécurité.

Merci d'attendre que l'on vous ouvre les accès pour rentrer les véhicules.

ARTICLE 2 - CONDITIONS D'ADMISSION

Le Marché de Noël est ouvert à tous, réservé aux professionnels (commerçants, artisans) régulièrement immatriculés et pouvant en justifier.

La date limite des dépôts de candidature est fixée au 15 Novembre 2026.

Passée cette date, les demandes seront prises en compte en fonction des places disponibles restantes.

La recevabilité d'une inscription est liée impérativement à l'envoi d'un dossier complet comprenant : la photocopie d'une pièce d'identité recto/verso, le bulletin de candidature dûment renseigné, daté et signé, un exemplaire du présent règlement daté, signé et paraphé, pour les stands qui proposent à la vente de l'alcool : autorisation de débit de boisson une attestation de police d'assurance.

Responsabilité civile professionnelle (R.C. pour les dommages causés à autrui à l'occasion de foires et pour les dommages matériels directs subis par les biens (stands, produits...) consécutifs à incendie, tempête, dégâts des eaux, vol) ou d'assurance responsabilité civile (pour les particuliers uniquement) en cours de validité au moment du Marché de Noël, des photos récentes, en couleur, des produits présentés à la sélection, et le chèque du montant à l'ordre de « Les Féeries de Noël Aniane ».

Attention le chèque sera encaissé dès votre candidature retenue

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE ET RETOURNE =
(dossier ci-joint complété + chèque de règlement + chèque de caution + documents)
TOUT ENVOYÉ par VOIE POSTALE**

Nous répondons aux candidatures dès que l'on reçoit votre dossier, pas à partir du 15 Novembre.

ARTICLE 3 - SÉLECTION

Pour conserver l'attractivité du marché de Noël, l'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre d'exposants par spécialité.

→ Attention il se peut que sur 120 exposants 10 fassent le même type de produits.

Prenez le en compte, ne soyez pas surpris le jour du marché...

L'attribution des stands sera déterminée de façon collégiale par une commission de sélection. Ces derniers ne sont pas tenus de motiver leurs décisions.

Le rejet d'une demande ne donne lieu à aucune indemnité à quelque titre que ce soit. La participation à de précédentes éditions ne crée, en faveur de l'exposant, aucun droit de non-concurrence.

ARTICLE 4 - DROIT D'INSCRIPTION ET PAIEMENT

Le droit d'inscription est fixé par délibération du Conseil d'administration, à savoir :

- **TARIF UNIQUE 80€/ Marché**
- Marché du **28 décembre 50 €**

Le droit d'inscription est payable uniquement par chèque bancaire établi à l'ordre de « Les Féeries de Noël d'Aniane ».

Attention, un chèque de caution est demandé d'une valeur de 100€ qui sera encaissé en cas d'absence en plus de votre emplacement si vous ne prévenez pas 48h avant le marché.

⇒ L'envoi d'un mail de notre part validera définitivement la candidature.

ARTICLE 5 - ANNULATION

Pour l'exposant :

Si le Marché de Noël devait être annulé du fait de l'organisateur, les fonds seraient intégralement remboursés sans intérêt. En cas d'imprévu en cours de journée et obligation de remballer : remboursement de la moitié du stand.

Le retard d'ouverture, une fermeture anticipée ou tous autres motifs (mauvais chiffre d'affaires, covid-19, **conditions météorologiques**...) ne pourront, en aucun cas, donner lieu à remboursement ou dédommagement.

Aucun remboursement ne pourra être réclamé à l'organisateur après la prise de possession du stand. (si mauvais chiffre d'affaire...)

ARTICLE 6 – PLAN DE PLACEMENT ET INSTALLATION

L'organisateur détermine l'emplacement de l'exposant qui est **modifiable d'année en année**. La participation à des éditions antérieures ne génère aucun droit à un emplacement déterminé.

Attention le marché de Noël à lieu à l'extérieur dans les rues et place du village.

L'installation pourra s'effectuer de 7h30 à 9h30.

L'organisateur se réserve le droit de combler les emplacements pour lesquels les exposants ne sont pas arrivés. Un exposant non sélectionné ou dont l'inscription n'est pas réglée ne pourra en aucun cas s'installer sur le Marché de Noël.

NI BARNUM, NI CHAISES, NI TABLES ne sont fournis

Les produits exposés doivent correspondre au descriptif fourni par l'exposant sur sa fiche de candidature. (Ne sont pas acceptés les produits : vins chauds, chocolat chaud, crêpes, gaufres, churros, boissons..)

Un branchement électrique est mis à la disposition des exposants.

Seuls les éclairages à leds sont autorisés et chauffage d'appoint interdit

L'exposant ne doit utiliser que des appareillages conformes aux normes avec dispositifs de protection contre les surintensités.

Prévoir une rallonge de 25 mètres minimum en bon état afin de vous brancher au point d'alimentation très rarement proche de vous

La puissance électrique nécessaire à chaque stand doit être précisée sur la fiche d'inscription

ARTICLE 7 - OBLIGATIONS DES EXPOSANTS

L'exposant est tenu :

de se conformer aux lois et décrets en vigueur concernant le commerce et la réglementation particulière pour les produits mis en vente, d'une part, en matière d'hygiène, de sécurité et de salubrité (alcool, denrées périssables...) et, d'autre part, en ce qui concerne l'affichage des prix qui est obligatoire.

D'être en règle avec la réglementation concernant les autorisations de licences de vente à emporter (alcool).

L'exposant est responsable des dommages éventuels causés aux personnes, aux biens et aux marchandises d'autrui ainsi qu'aux structures municipales et devra, par conséquent, souscrire toute assurance le garantissant pour l'ensemble des risques (R.C. incendie, vol, perte d'exploitation...).

L'exposant est responsable de son stand et devra veiller au respect du site. Le stand devra être rendu propre à la fermeture de la manifestation.

Les exposants veilleront à avoir un comportement ne nuisant pas à la bonne tenue et à l'ambiance de la manifestation.

Les exposants veilleront, soit par la décoration de leur stand soit par les articles proposés, à respecter l'esprit de Noël.

ARTICLE 8 - OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur s'assure du bon déroulement de la manifestation et prend toutes mesures utiles dans le respect du présent règlement. L'organisateur décline toute responsabilité concernant les risques divers qui ne relèvent pas de son fait (intempéries ou autres).

L'organisateur veille à assurer une bonne ambiance tout le long du marché, en adaptant un comportement correct.

ARTICLE 9 - PROMOTION ET ANIMATION

L'organisateur propose des animations et assure la promotion du Marché de Noël.

ARTICLE 10 - RESPECT DU RÈGLEMENT

L'organisateur fait respecter le présent règlement et se réserve le droit de faire quitter, sans délai, la manifestation à tout exposant ayant enfreint ce dernier, sans aucun remboursement ou indemnité. L'organisateur pourra également refuser la participation de ces exposants aux futurs Marchés de Noël. La candidature à cette manifestation entraîne l'acceptation de l'ensemble du présent règlement.

Tout exposant n'ayant pas suivi la procédure générale fixée par le présent règlement ne pourra en aucun cas ne s'installer le jour de la manifestation.

ARTICLE 11 - DROIT À L'IMAGE

Les exposants autorisent les prises de vues de leurs stands et la diffusion de ces vues concernant la communication liée à cette manifestation.

Je soussigné(e)

Certifie avoir pris connaissance du présent règlement,
M'engage à respecter le présent règlement,
Assure en avoir reçu un exemplaire, conservé par mes soins.

Fait à

Le

Signature et éventuellement Cachet pour les professionnels (Précédés de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

Document à retourner paraphé (sur toutes les pages) et accompagné du bulletin d'inscription.

!!!!!! ATTENTION !!!!!

BULLETIN DE CANDIDATURE

MERCİ DE REMPLIR CE FORMULAIRE LISİBLEMENT

À retourner avant le 15 Novembre 2025

NOM Prénom :

.....

Adresse / Code Postal / Ville :

.....

.....

.....

Téléphone :

.....

Adresse email :

.....

Spécialités mises en vente :

Merci d'être le plus précis possible, de joindre des photos couleurs et un descriptif

.....

.....

.....

.....

Je souhaite participer aux marchés de Noël d' Aniane et réserver une place

Je souhaite apporter et utiliser du matériel électrique : **OUI NON**

Matériel frigorifique/four : puissance totale : Watts.

Autre matériel : puissance totale : Watts

	DATE DU MARCHÉ CHOISI	TARIF	STAND DE 4x3 m
	Dimanche 06 Décembre 2026	80€	 x 80€ par marché :€
	Dimanche 13 Décembre 2026	80€	 x 80€ par marché :€
	Dimanche 20 Décembre 2026	80€	 x 80€ par marché :€
	Lundi 28 Décembre 2026	50€	 x 50€ par marché :€

***cocher la case si marché choisi**

Je vous prie de trouver ci-joint :

Le règlement intérieur lu et approuvé par moi-même

La photocopie recto-verso de ma pièce d'identité

Le cas échéant, la copie de l'inscription de mon activité au registre national des entreprises

Mon attestation d'assurance

Mon chèque d'un montant de€ à l'ordre de « Les Féeries de Noël d'Aniane »

Et le **chèque de caution de 100€**.

Signature :

le :

à :

Les féeries de Noël d'Aniane

chez Mme Mouginot : 12 chemin de pezouillet 34150 Aniane

Email : marchedenoelaniane@gmail.com

(Dossier envoyé par voie postale. Merci de ne pas sonner ou attendre devant si vous venez le déposer directement en boîte aux lettres...)

!!!!!! ATTENTION !!!!! Les places sont limitées !!!!